

Droits de la personne

Canada mais dont la famille habite dans des pays où la situation est bien pire qu'ici.

Nous sommes aujourd'hui saisis d'une motion importante. Même si elle tend à critiquer le gouvernement, elle vise à sensibiliser la Chambre au fait qu'il faut faire quelque chose sur le plan des droits de la personne dans le monde. Allons-nous faire quelque chose? Il faudrait tenir de sérieuses discussions à cet égard. Nous avons un excellent secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson). Il peut parler avec éloquence, logique, fermeté et honnêteté sur cette question. Il aurait pris part à ce débat, n'eût-il pas été obligé d'aller à Washington. Il abordera là une autre étape des droits civiques dans le cadre des rencontres de l'OTAN. Nous avons également un ministre d'État chargé du multiculturalisme (M. Cafik), qui, de par cette fonction, représente tous les groupes ethno-culturels du Canada. Il doit nécessairement faire siens les espoirs, les aspirations et l'amour de ces gens pour ceux qui leur sont chers et qui vivent dans des pays étrangers.

Nous devons tous nous rappeler que nous pouvons rendre nos vies sublimes, à l'instar des grands hommes de l'histoire. L'empreinte des pas du Canada sur les sables du temps doit être ferme. Nous devons être prêts à mettre notre vie en jeu pour celle de nos frères et sœurs d'Europe, d'Asie, de Russie ou d'Afrique. Le Canada doit jouer dans le monde le rôle qui lui revient. Nous devons faire notre part.

Le premier ministre, le cabinet, les ministériels, les députés de l'opposition et les sénateurs, évoluant à l'intérieur de notre fédération, doivent garantir les droits de la personne et la dignité individuelle. Les droits de la personne sont importants. Nous devons appuyer le désarmement parce que les nouvelles armes s'attaquent à la vie elle-même. Il faut faire quelque chose pour améliorer notre vie sur cette planète puis nous attaquer aux problèmes socio-économiques, qui seront encore plus difficiles à régler que ceux de notre survie.

Des voix: Bravo!

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le député de Hamilton Mountain (M. MacFarlane) qui a eu la courtoisie de me permettre d'utiliser une partie de son temps de parole pour que je puisse participer à ce débat important cet après-midi.

● (1742)

Comme d'autres l'ont déjà déclaré, je pense, monsieur l'Orateur, que l'importante question des droits de l'homme et l'intérêt que nous y portons tous dans cette Chambre, devraient se débattre sans sectarisme, et devraient plutôt devenir l'une de nos grandes préoccupations communes; c'est essentiel si nous voulons réussir non seulement à garantir et à défendre les droits de chaque personne au Canada, mais, chose non moins importante, si nous voulons maintenir dans notre lutte universelle les droits sacrés de la personne humaine dans tous les coins de la planète.

Ceci dit, il reste que j'ai été grandement déçu et ébranlé par le député de Davenport (M. Caccia) qui au lieu d'apporter une contribution valable à cet important débat cet après-midi, s'est essentiellement employé à critiquer vertement les vues que d'autres députés ont exprimées de bonne foi et avec un ardent désir de progresser davantage dans notre lutte incessante pour

[M. MacFarlane.]

les droits de la personne partout dans le monde. Je suis certain que ce genre d'attitude, dont nous avons été témoins cet après-midi, serait très peu recommandable dans tous débats sur des droits de l'homme ou même sur toutes autres questions.

Les Canadiens, en tant que peuple, sont portés à se satisfaire de l'état des droits de la personne. Nous sommes même portés à oublier que nous ne pouvons rester indifférents à ce qui se passe ailleurs dans le monde et que ces événements lointains ont des répercussions sur le genre de vie que nous menons au Canada.

A certains moments, nous considérons comme acquis nos droits fondamentaux: liberté de parole, liberté de presse, liberté de religion et même le droit à un certain niveau de vie. Nous les tenons pour acquis. Il n'est pas toujours facile pour les Canadiens de saisir les dures réalités de la vie dans l'Europe de l'Est où près de 300 millions de personnes sont victimes d'oppression policière, leurs familles étant en otage, leur liberté de déplacement restreinte, aucun détail de leur vie n'échappant à la surveillance organisée.

Il y a quelques années, on avait convoqué les conférences d'Helsinki afin de favoriser la détente en Europe et de faire une sorte d'unanimité internationale sur les libertés et les droits de la personne. Les 35 signataires des accords d'Helsinki avaient explicitement reconnu les droits des individus, des familles et des groupes ethniques.

Le récent examen de la mise en œuvre de l'Accord d'Helsinki a bien montré que l'Union soviétique et ses satellites ne respectent pas leur promesse d'observer en pratique les principes établis à Helsinki.

Comme elle tenait à tout prix à légitimer pour ainsi dire ses frontières d'après-guerre, l'Union soviétique était tout à fait disposée à appuyer verbalement les droits de la personne. En pratique, cependant, elle refuse délibérément et systématiquement de tenir ses promesses. Nous sommes maintenant au courant de nombreuses violations des accords d'Helsinki. La plus récente violation est la condamnation de Youri Orlov, qui a été jugé et trouvé coupable du prétendu crime d'avoir surveillé la façon dont l'Union soviétique s'acquittait de la promesse qu'elle avait faite à Helsinki de respecter les droits de la personne.

Le prix Nobel Alexandre Soljenitzyn, Amnesty International, les Samizdat Sources, le nombre croissant de dissidents en Union soviétique et diverses publications du monde occidental ont très bien documenté la suppression des libertés et les atteintes flagrantes aux droits de la personne en U.R.S.S. et ses pays satellites. Les Soviétiques depuis le début font valoir leur droit d'agir comme bon leur semble sur leur propre territoire. Par ailleurs, l'atteinte flagrante et systématique aux droits de la personne doit être considérée comme une préoccupation internationale et ne saurait plus être un droit exclusif des autorités internes du pays en cause.

Dans l'ensemble, le gouvernement a préféré aborder cette question par des voies diplomatiques non officielles. Il espère, semble-t-il, qu'il réussira à influencer par des négociations non officielles la politique des pays du bloc de l'Est sur des questions comme la réunion des familles, la liberté de mouvement et l'emprisonnement injuste des dissidents soviétiques. De façon générale, les résultats ont laissé à désirer.